



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté modifiant l'arrêté du 24 novembre 2005
portant création du comité de suivi « Influenza aviaire »

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural, et notamment le titre II du livre II,

Vu le décret n°2005-662 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu l'arrêté du 24 novembre 2005 portant création du comité de suivi « Influenza aviaire »,

ARRETE :

Article 1^{er}. – A l'article 2 de l'arrêté du 24 novembre 2005 susvisé, les mots « Mme Sophie GOURAUD-BOUYER, présidente » sont remplacés par les mots « M. Xavier RAVAUX, président ».

Article 2. – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 13 décembre 2005

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche